



1. INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (HU)

35-521-03 Patkolókovács

2. TRADUCTION DE L'INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (FR)

Maréchal-ferrant

(LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNEE A TITRE D'INFORMATION)

3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

Le spécialiste peut assurer les activités suivantes:

- Observer l'endroit désigné pour le ferrage: du point de vue de la prévention des accidents, de la protection contre les accidents et de la sécurité des contacts;
- Préparer les outils pour le ferrage;
- Observer et évaluer la marche du cheval;
- Définir l'organisation du travail et les tâches;
- Préparer l' / les auxiliaire(s) à l'exécution du travail;
- Mettre le cheval dans une position adéquate au ferrage;
- Déferrer le cheval et évaluer le fer usé;
- Régler le sabot du cheval;
- Choisir ou préparer le fer convenable;
- Modeler et ajuster le fer sur le sabot du cheval;
- Mettre les fers à la forme;
- Choisir les clous adaptés à la taille du fer et à la nature du pied;
- Riveter les fers;
- Contrôler et évaluer la marche du cheval à la suite du ferrage;
- en cas d'irrégularités : prendre des mesures, consulter un vétérinaire;
- Préparer les outils et instruments nécessaires au soin des pieds;
- Mettre le bovin dans une position adéquate au soin des pieds;
- Exécuter le soin des pieds;
- Assure le traitement thérapeutique conformément aux prescriptions du vétérinaire, assure la protection des pieds.

4. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

6121 Éleveur de bovins, équins, porcs et ovins

(*) Note explicative:

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme aux documents suivants :

"93/C 49/01 of 3 December 1992 on the transparency of qualifications" (résolution 93/C 49/01 du Conseil, du 3 décembre 1992, concernant la transparence des qualifications), "Council Resolution 96/C 224/04 of 15 July 1996 on the transparency of vocational training certificates" (résolution 96/C 224/04 du Conseil, du 15 juillet 1996, sur la transparence des certificats de formation professionnelle), "Recommendation 2001/613/EC of the European Parliament and of the Council of 10 July 2001 on mobility within the Community for students, persons undergoing training, volunteers, teachers and trainers" (recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil, du 10 juillet 2001, relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs)

Pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site <http://europass.cedefop.eu.int/htm/>

©European Communities 2002 ©

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p>Nom et statut de l'organisme délivrant le certificat</p>	<p>Nom et statut de l'autorité nationale responsable de la reconnaissance du certificat</p> <p>Ministère du développement rural</p>														
<p>Niveau du certificat (national ou international)</p> <p>Niveau de la qualification professionnelle selon la Liste Nationale des Formations (OKJ): 35 Qualification additionnelle complétant la qualification professionnelle du deuxième cycle de l'enseignement secondaire, basée sur la qualification professionnelle nécessitant l'achèvement du cycle de scolarité primaire et pouvant être typiquement obtenue dans le cadre d'une formation professionnelle formelle.</p> <p>Code ISCED2011: 3</p> <p>Niveau du CNCP de la Hongrie:</p> <p>Niveau du CEC:</p>	<p>Echelle de notation/Exigences aux examens</p> <p>Echelle pentatonique: 5 très bien 4 bien 3 moyen 2 passable 1 insuffisant</p>														
<p>Mention de série du certificat: PT K</p> <p>son numéro d'ordre: 123456</p> <p>Date de délivrance du certificat: 2023.10.02</p>	<p>Résultats aux épreuves et leur pourcentage dans la note complexe.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 25%;">Épreuve orale</td> <td style="width: 50%;">Connaissances de l'anatomie, des matériels, de la prévention des accidents et des techniques de ferrage</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">5</td> <td style="width: 15%; text-align: center;">45.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>Épreuve de ferrage</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">55.00</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td></td> </tr> </table>			Épreuve orale	Connaissances de l'anatomie, des matériels, de la prévention des accidents et des techniques de ferrage	5	45.00	Épreuve pratique	Épreuve de ferrage	5	55.00	Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5	
Épreuve orale	Connaissances de l'anatomie, des matériels, de la prévention des accidents et des techniques de ferrage	5	45.00												
Épreuve pratique	Épreuve de ferrage	5	55.00												
Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5													
<p>Accès au niveau d'éducation/formation suivant</p> <p>A l'enseignement secondaire</p>	<p>Accords internationaux</p>														
<p>Autres informations relatives au processus de la formation professionnelle</p>															
<p>Base légale</p> <p>Loi CLXXXVII de 2011 sur la qualification professionnelle Exigence professionnelle et d'examen établie par l'Arrêté n° 41/2013 (V. 28.) du Ministère du développement rural.</p>															

6. MODES D'ACCES OFFICIELLEMENT RECONNUS POUR OBTENIR LE CERTIFICAT

Description de l'enseignement théorique et pratique professionnels	Part du volume total du programme complet %	Durée (heures/semaines/mois/années)
Ecole/centre de formation	Théorie: 30 % Pratique: 70 %	
Environnement professionnel		
Formation antérieure validée		
Durée totale de la formation		1 an
Niveau d'entrée requis: <ul style="list-style-type: none">- 34 621 02 Lad;- En cas de formation professionnelle extrascolaire:- au moins 2 ans d'emploi en tant que maréchal-ferrant auxiliaire chez le cabinet d'un maréchal-ferrant enregistré par MAPE (association hongroise des maréchal-ferrants), avec une attestation de régularité fiscale		
Modules d'exigences professionnelles: 11019-12 Tâches liées à l'activité de maréchal-ferrant 11020-12 Activités métallurgiques et d'entrepreneuriat du maréchal-ferrant		
Ce supplément descriptif du certificat a été établi sur la base du guide de remplissage publié sur les sites du Centre national de référence et du Centre national Europass.		
Centre national de référence– NSZFH – http://nrk.nive.hu		
Chef de l'organisateur d'examen: Date de délivrance: 2023.10.02		CACHET